

BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

2015

1. Budget Total - total de la page 16	975 862	\$
2. Moins: Recettes non fiscales - total de la page 7	199 875	\$
3. Budget net	775 987	\$
4. Moins: Subvention de financement et de péréquation communautaire	272 533	\$
5. Mandat à couvrir par l'impôt local	503 454	\$

Région	Mandat	Assiette fiscale	Taux
Grande-Anse	503 454 \$	34 342 050\$	1.4660 \$
.....
.....
.....
.....	\$
.....
.....
.....

LA PRÉSENTE ATTESTE que le 10^e jour de décembre 2014 le conseil

de la municipalité de Grande-Anse a DÉCIDÉ que

la somme de 975 862 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 503 454 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le (s) taux d'imposition soit 1.4660 \$, _____ \$.

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité de

Adopté ce 10^e jour de décembre 2014 par le conseil de la (du)
(cité, ville, village) de Grande-Anse

Exécuté en ce 10^e jour de décembre 2014 par le (la) greffier (ière) de la
municipalité de Grande-Anse sous le sceau corporatif de ladite municipalité.

(Sceau corporatif)

maire



greffier (ière)

Approuvé ce 20^e jour de janvier 2015



Directrice des finances communautaires